

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 18 mai 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

Des projets d'infrastructures ferroviaires de grande envergure ont été annoncés par les responsables en la matière afin d'améliorer, entre autres, le flux des quelque 83.000 travailleurs frontaliers en provenance de la France. A côté de l'introduction d'un cadencement des trains transfrontaliers, il est prévu de dédoubler le tracé Bettembourg-Luxembourg et d'ajouter 2 nouveaux quais à la gare de Luxembourg. Cependant, il me revient que des retards et complications survenaient du fait que les nouveaux quais ne seraient pas prêts avant l'année 2020.

Il s'ajoute que la Ville de Dudelange, 4^{ième} ville du pays, avec ses plus de 20.000 habitants, est reliée au réseau des transports publics du pays principalement par la ligne ferroviaire secondaire à voie unique 60a Volmerange-les-Mines – Bettembourg. Cette ligne ferroviaire est desservie par quelque 45 paires de trains dans chaque sens les jours ouvrables, dont la très grande majorité a son origine ou son terminus en Gare de Bettembourg. Sur ces 45 trains, seuls 6 continuent en effet en ligne directe jusqu'à Luxembourg et, au retour, seulement 4 trains régionaux express (RE) assurent une relation directe de Luxembourg-Gare à Dudelange, respectivement Volmerange-les-Mines.

La très grande majorité des usagers des transports publics au départ et à destination de Dudelange sont donc contraints de changer de train en Gare de Bettembourg pour se rendre soit à Luxembourg, soit en direction d'Esch-sur-Alzette et au-delà, quelles que soient par ailleurs les circonstances météo. Or, il se trouve que pour changer de train en gare de Bettembourg, les usagers des transports publics doivent changer de quai, et pour ce faire, ils doivent emprunter un passage souterrain qui n'est accessible que par escaliers. Il n'y existe ni escaliers roulants ni ascenseurs. Il en résulte que les personnes âgées, ou éprouvant des difficultés de marche, ou à mobilité réduite, ainsi que les parents de petits enfants en poussette, sont tout singulièrement handicapés, car bloqués sur les quais. Il n'est en effet pas rare du tout que de telles personnes ratent leurs correspondances, le temps supplémentaire qu'il leur faut pour effectuer la traversée d'autant plus pénible du passage souterrain de la gare de Bettembourg pour changer de quai.

Cet état des faits est intenable pour une gare majeure de correspondance vers les différentes destinations les plus peuplées du pays.

Dans ce contexte, je désire poser les questions suivantes au Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- Monsieur le Ministre peut-il me confirmer les difficultés en rapport avec les liaisons transfrontalières?

Si oui, comment entend-il résoudre ces problèmes à la satisfaction des voyageurs?

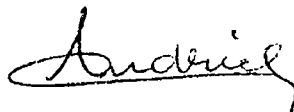
- Monsieur le Ministre a-t-il connaissance de l'insuffisance en termes d'infrastructures en Gare de Bettembourg pour changer de train de ou vers la Ville de Dudelange ?

- Si oui, quelles sont les mesures que Monsieur le Ministre compte mettre en œuvre à court terme pour remédier à cette insuffisance afin que tout un chacun, quel que soit son âge ou son état de santé, puisse obtenir sa correspondance en temps et en heure, afin d'éviter ainsi des pertes de temps parfaitement inutiles en Gare de Bettembourg ?

- Une modernisation des infrastructures en Gare de Bettembourg, à l'instar de celles de la Gare de Luxembourg, avec construction d'escaliers roulants et d'ascenseurs, est-elle prévue, et, dans l'affirmative, dans quel délai ?

- Monsieur le Ministre entend-il instituer des trains supplémentaires assurant la liaison directe Dudelange – Luxembourg et vice-versa et quel en serait le nombre ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Sylvie Andrich-Duval

Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

21 JUIN 2016

**Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L -- 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°2071 du 18 mai 2016 de l'honorable députée Madame Sylvie Andrich-Duval, concernant la gare de Bettembourg, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch

**Ministre du Développement durable
et des Infrastructures**

Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n° 2071 du 18 mai 2016 de Madame la Députée Sylvie Andrich-Duval.

Par la question parlementaire n° 2071 du 18 mai 2016, l'honorable Députée Madame Sylvie Andrich-Duval souhaite s'informer sur la gare de Bettembourg.

Le réseau ferré luxembourgeois est sur le point d'atteindre ses limites de saturation des infrastructures. Ceci implique que même des incidents mineurs provoquent souvent des perturbations importantes, qui se traduisent par des retards voire des suppressions de trains sur l'ensemble du réseau. En ce qui concerne plus précisément la ponctualité du trafic transfrontalier vers la France, on constate une amélioration tendancielle du taux de ponctualité depuis la mise en service du nouveau cadencé sur le sillon lorrain en date du 3 avril 2016.

La situation actuelle s'améliorera davantage après l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle ligne Luxembourg – Bettembourg et de l'extension de la gare de Luxembourg, projetés pour 2022 et 2021 respectivement.

En effet, la gare de Bettembourg n'est actuellement pas équipée pour recevoir les personnes à mobilité réduite ; l'accès aux quais étant possible uniquement par des escaliers.

Toutefois les CFL offrent un service d'assistance destiné à leur clientèle de personnes à mobilité réduite. Les personnes nécessitant de l'assistance sont priées d'annoncer leur intention de voyager en train au minimum une heure à l'avance au numéro téléphone 4490-3737 ou par courriel à video-surveillance.zoc@cfl.lu.

Dans le cadre de la modification de la gare de Bettembourg, les éléments suivants sont prévus :

- Élargissement des quais ;
- Élargissement du souterrain existant ;
- Construction d'un 2^e souterrain plus large, accessible depuis le parking ;
- Ascenseurs ;
- Bandes podotactiles pour personnes malvoyantes ;
- Renouvellement de l'assainissement ;
- Marquises sur tous les quais ;
- Protections acoustiques ;
- Renouvellement de l'éclairage ;
- Vidéosurveillance ;
- Bornes SOS ;
- Affichage électronique des horaires.

Les travaux de modernisation de la gare de Bettembourg vont débuter en 2022, après la mise en service du nouveau poste directeur à Bettembourg.

Il est envisagé de mettre en place une cadence semi-horaire entre Dudelange et Luxembourg après la fin de construction de la nouvelle ligne Luxembourg – Bettembourg et des travaux d'extension de la gare de Bettembourg en 2025.